

## **SEANCE DU 15 JUIN 2018**

L'an deux mille dix huit le quinze juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND (à partir de 19h22), Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC (pouvoir à Mme ROUMIGUIERES), Christopher BALDWIN, Geneviève LEGRAND (jusqu'à 19h22), Annick IGLESIAS (pouvoir à M. BOUYSSIERE).

Deuxième convocation du 08 juin 2018.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote des comptes rendus des séances du 5 avril et 17 mai 2018 :**

Le conseil municipal évoque le courrier adressé par certains élus au Préfet.

Mme le Maire rappelle que la modification du PLUi a été demandée en avril 2017, bien avant le projet d'asinerie.

M. GARRIGUES désapprouve l'envoi de ce courrier à la Préfecture, quand on demande la transparence, on n'envoie pas un courrier sans rien dire. M. BOUYSSIERE indique qu'il avait informé le conseil municipal par voie électronique de la transmission du courrier. Plusieurs élus ne se souviennent pas d'avoir reçu ce courriel.

M. BOUYSSIERE sollicite des modifications au compte rendu de la séance du 05 avril. Il n'est pas fait mention qu'il a demandé à lire le compromis de vente, que la liste des parcelles et leurs superficies apparaissaient sur ce compromis sans avoir été votées par le conseil et qu'il a découvert que la délibération était du 08 mars 2018 et non du 1<sup>er</sup> février.

M. SEMPER s'abstient, Mme ROUMIGUIERES (+ procuration de M. SAVIGNAC) et M. BOUYSSIERE (+ procuration de Mme IGLESIAS) votent contre, le compte rendu du 05 avril est adopté à la majorité des membres présents.

En ce qui concerne le compte rendu de la séance du 17 mai, M. SEMPER demande que soit ajouté qu'il a sollicité Mme le Maire afin de provoquer rapidement une réunion du conseil pour aborder le point 13 (fonctionnement du conseil municipal).

Mme le Maire estime préférable d'évoquer ce sujet hors séance.

M. BOUYSSIERE (+ procuration de Mme IGLESIAS) vote contre, Mme ROUMIGUIERES refuse de voter car elle est partie au début de la séance, le compte rendu du 17 mai est adopté à la majorité des membres présents.

#### **II-Délibération plan de financement espaces sportifs :**

M. FABRE présente le projet de terrain de squash qui est estimé à 65 145 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

-Conseil Départemental : 19 544 € (30%)

-Conseil Régional (FRI) : 19 544 € (30%)

-Etat : 6 515 € (10%)

-Autofinancement : 19 542 € (30%)

L'autofinancement serait réalisé par un emprunt de 4 542 € et une participation de l'association Espace Sport à hauteur de 15 000 €.

Pour le boulodrome, le projet est estimé à 65 955 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

-Conseil Départemental : 7 500 € (11% - subvention déjà accordée)

-Conseil Régional : 19 787 € (30%)

-Etat : 6 596 € (10%)

-Autofinancement : 32 072 € (49%)

L'autofinancement serait réalisé par un emprunt de 31 072 € et une participation de l'association pétanque à hauteur de 1 000 €.

Ces 2 projets prévoient une dépense de 19 000 € chacun pour du photovoltaïque avec récupération de 4 100 € environ par an sur la vente d'électricité.

En réalisant un emprunt de 70 000 € auprès du crédit agricole, l'annuité à rembourser serait approximativement de 4 100 €

Mme ROUMIGUIERES demande s'il est possible de solliciter 2 subventions de la Région la même année pour 2 bâtiments différents. M. FABRE l'ignore.

M. BOUYSSIERE sait qu'il y a beaucoup de joueurs de pétanque à Laguépie, mais pour le squash a-t-on des demandes ? M. FABRE reconnaît qu'aucune étude n'a été réalisée. Il rappelle que la salle de musculation a été créée sans savoir qu'elle aurait de succès. L'avantage est qu'il n'y a pas d'autre salle de squash sur le secteur.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les plans de financement cités ci-dessus.

### **Délibérations reçues à la Préfecture le**

#### **III-Limite terrain Balat (ex maison Malaval) :**

M. Balat souhaite vendre la vieille maison derrière le lotissement. Deux petites parcelles entre cette maison et le chemin piétonnier appartiennent à la commune. L'acquéreur est d'accord pour acheter ces 2 parcelles et laisser une bande d'un mètre pour agrandir la portion du chemin qui permet l'accès à la station de relevage.

Un premier bornage avait été réalisé entre la mairie et M. Balat, ce dernier n'avait pas acheté les parcelles estimant le prix demandé par la commune trop élevé.

Il faudrait procéder à un nouveau bornage, nous céderions ces terrains pour l'€ symbolique, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité des membres présents.

#### **IV-Mise à jour des noms de rues :**

Par délibération en date du 4 février 2014, le Conseil Municipal avait décidé la numérotation des rues et avait procédé à la dénomination des voies nouvelles.

Certaines voies ont été oubliées et n'apparaissent pas au cadastre. Il convient de délibérer à nouveau pour mettre à jour la liste des noms de rues.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter la dénomination de l'impasse Henri Granier, de l'impasse du Bistouret, de la rue des Pins, de l'impasse des Gravieres (ex rue du Gravier) et du Quai de l'Aveyron (ex Quai de la Libération).

### **Délibération reçue à la Préfecture le 19 juin 2018.**

#### **V-Questions diverses :**

##### **V-1-Délibération extension SMBVV :**

Notre commune fait toujours partie du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBVV), même si la communauté de communes a repris la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le périmètre du Syndicat est étendu aux communautés de communes Grand Villefrancois, Causses à Aubrac, Muse et Raspes et Pays Ségali. Les communautés de communes Val 81 et Comtal Lot Truyère ont adhéré au SMBVV pour la partie de leur territoire concerné par le bassin hydrographique Viaur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de ces communautés de communes et l'extension du périmètre du Syndicat Mixte.

### **Délibération reçue à la Préfecture le 19 juin 2018.**

#### **V-2-Délibération création emploi maître nageur :**

Quentin Decomps n'a pas obtenu le diplôme nécessaire, nous avons retenu la candidature d'un jeune toulousain qui possède le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique). Mme le Maire propose une surveillance de la baignade uniquement l'après-midi de 13 heures 30 à 19 heures.

Arrivée de Mme LEGRAND à 19 heures 22.

L'emploi sera de 35 heures hebdomadaires, avec dimanches et jours fériés travaillés, du 7 juillet jusqu'au 31 août 2018. L'agent sera nommé au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut : 248.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

### **Délibération reçue à la Préfecture le 16 juin 2018.**

#### **V-3-Devis éclairage public :**

Le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) nous a adressé un devis de 21 945,11 € TTC pour le remplacement de 17 lampadaires route de Varen, route de Lez et place Léon Mercadier. Ils seront remplacés par des lampadaires à LED qui ne nécessitent pas d'entretien.

M. BOUYSSIERE a été informé par M. Gwyn Jones, domicilié impasse Henri Granier que 2 lampadaires ne fonctionnent pas sur son secteur. M. FABRE fait remarquer que plusieurs autres lampadaires sont aussi en panne, il a fait un signalement à M. Regourd au mois de janvier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis envoyé par le SDE.

#### **V-4-Label Pêche :**

Comme notre commune est labellisée Station Verte, la communauté de communes envisage d'installer plusieurs postes pour des parcours de pêche de nuit.

La Fédération Départementale de Pêche va réaliser des journées découvertes de la pêche à l'attention du grand public et des familles.

#### **V-5-Devis bétonnage chemin de St Cambraire :**

Départ de M. HEBRARD à 19 heures 35.

M. Garrigues a établi un devis pour un tarif unitaire de 35 € le m<sup>2</sup>, M. Calmejane est à 45 € le m<sup>2</sup>. Nous avons un budget prévisionnel de 30 000 € avec une subvention d'environ 20 000 €. Nous avons déjà dépensé 12 000 € pour des travaux de voirie. M. FABRE propose de réaliser un tiers de ce qui est prévu (de l'escale jusqu'au débarcadère).

Il souhaite aussi faire du point à temps sur certaines voies, Mme le Maire rappelle que le conseil départemental ne subventionne pas le point à temps. M. FABRE veut commander 4 tonnes de matériaux pour le point à temps au prix de 1 350 € la tonne. Il rappelle que l'enrobé à froid coûte seulement 140 € la tonne mais sa durée est temporaire.

#### **V-6-Infos diverses :**

##### **1/Label Pavillon bleu :**

Notre commune a obtenu le label pavillon bleu pour la plage du Viaur, seul site d'Occitanie distingué pour une aire de baignade en rivière.

##### **2/Axa report réunion publique :**

Axa France devait organiser une réunion publique le 1<sup>er</sup> juin, elle est reportée au samedi 30 juin à 14 heures à la salle des fêtes.

##### **3/Travaux mur de soutènement RD 106 bis :**

Le conseil départemental a mandaté l'entreprise Crobam pour refaire le mur de soutènement entre la RD 958 et la RD 106 bis, à compter du lundi 25 juin pendant 5 semaines. Un alternat de circulation sera mis en place. L'entreprise va refaire le parapet en pierre à 90 cm de haut.

##### **4/Fermeture Hôtel Les 2 Rivières :**

M. Doucet a décidé d'arrêter l'hôtel et de le transformer en chambres d'hôtes, ainsi il n'y aura plus de passage de la commission de sécurité.

M. GARRIGUES fait remarquer que les chambres se situent au-dessus des fourneaux, le risque incendie est toujours présent.

Mme le Maire informe l'Assemblée que la commission de sécurité est passée à l'Escale, l'alarme n'a pas fonctionné. La société Chubb a changé un fusible, cela a fonctionné ce week-end, d'ailleurs le groupe qui y logeait a causé des nuisances sonores. Ils ont aussi lancé des pétards mortiers, l'un de ces pétards a atterri chez Mme ROUS près d'un tas de foin.

Cette semaine l'alarme ne fonctionnait plus, nous avons de nouveau réparé le fusible en espérant que cela va tenir jusqu'au prochain passage de la commission de sécurité le 20 juin. Il est nécessaire de tout changer, l'installation date de 25 ans.

Mme LEGRAND demande si le système d'alerte crues du camping a été réparé. Mme le Maire confirme la réparation.

##### **5/Chaussée des Arènes :**

Des travaux sont envisagés sur le seuil des Arènes pour un montant de 10 000 €. Sur la chaussée du Viaur, il est prévu de refaire la passe à poissons. Le but de ces travaux est de passer de 7 à 12 bassins, le coût s'élève à 14 000 €.

##### **6/Passage jury 82 villages fleuris :**

Le jury départemental des villes et villages fleuris passera à Laguépie le 26 juin vers 18 heures 15.

##### **7/Démission conseiller municipal :**

Mme le Maire informe l'Assemblée de la démission de Mme CROS.

## **8/Accessibilité mairie :**

Si nous réalisons une salle sous le porche, le WC public pourra servir, mais il faudra quand même conserver le WC de la salle des fêtes. Claire Vassal conseille de refaire tout le dossier.

Mme le Maire propose de tout casser, d'aménager le WC actuel de la salle des fêtes pour qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite et de vitrer entièrement le porche. Ainsi nous agrandissons la salle en abaissant l'entrée. L'escalier sera supprimé, le hall d'entrée et les vestiaires seront sous le porche. Nous allons demander à Mme Vassal de modifier le projet initial.

Mme ROUMIGUIERES demande à quelle date seront finis les travaux, elle a besoin de le savoir au plus tard fin août, car elle envoie les coupons pour la foire à la châtaigne à cette période-là. Si elle ne peut avoir la salle des fêtes, elle fera les repas ailleurs. Mme le Maire signale que les travaux devront être finis avant fin octobre car la demande de réserve parlementaire est à effectuer avant le 21 octobre.

Départ de M. SEMPER à 20 heures 30.

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée qu'Enedis va transférer le transformateur électrique rue du Puech Bas.

Elle a demandé à Direct Energie une ligne provisoire pour les boutiques éphémères et la fête de Lez. Pour la fête du village et la foire à la châtaigne, la demande sera réalisée ultérieurement (6 semaines avant la manifestation). Avec Direct Energie, la consommation est moins chère mais l'abonnement est plus onéreux.

Mme ROUMIGUIERES signale que l'association De Bogues en Châtaignes va adresser un courrier à Mme le Maire concernant la sécurité de la foire à la châtaigne. Ce courrier devra être transmis à la Préfecture.

Séance levée à 20 heures 37.